

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1856 à 1877

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17681

-0-

fiche n°75

15 février 1858 – Délibération relative à la difficulté à vendre les matériaux de l'ancienne église et le terrain de l'ancien cimetière

Robert Cocteau *Châlons-en-Champagne*
Le 15 février 1858, le Conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cocteau, maire.
Présents : Mr. M. Canot Basile, Guilleminette Eugène, Kana V. Bastien, Raminski Eugène, Rivart Oger, Vasselle Parameant, Didier Bonard, Cocteau, maire et Robert Constant et Henry.
Monsieur le président fait observer à l'assemblée que la vente projetée des matériaux de l'ancienne église communale de Bouzy n'a pu avoir lieu faute d'acquéreurs à la mise à prix fixée,
que des amateurs se présentent pour acheter le terrain provenant de l'ancien cimetière en même

temps que les matériaux, et cela avec des conditions avantageuses.
Il est urgent de délibérer à l'effet de pouvoir solder les frais d'ampliation de la nouvelle église et les honoraires dus à l'architecte de ladite église.
Comme la commune ne possède aucun revenu applicable à cette dépense, Invite le conseil à délibérer sur ce sujet.
Le conseil après en avoir mûrement délibéré,
Émet le vœu que les matériaux provenant de l'ancienne église, aujourd'hui abandonnée et tombant en ruines, ainsi que le terrain de l'ancien cimetière soient vendus au profit de la commune, et le prix appliqué aux dépenses ci-dessus spécifiées, à la charge par l'acquéreur de ne toucher au terrain du cimetière qu'après le temps voulu par la loi.
Il ont signé au registre, les jour, mois et an qui dessus.
Robert Cocteau *Châlons-en-Champagne*
E. Raminski *Didier*

« L'an mil huit cent cinquante huit, le quinze
février, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est
réunion sous la présidence de Monsieur Cocteau Maire
Présents Messieurs Canot Basile, Guillemette Eugène, Homo
Sébastien, Kaminski Eugène, Rivart Oger, Vesselle Barancourt,
Didier Edouard, Cocteau Maire et Robert Constants et Houry-Heurpé
Monsieur le président fait observer à l'assemblée
que la vente projetée des matériaux de l'ancienne église communale
de Bouzy n'a pu avoir lieu faute d'acquéreurs à la mise à prix fixée ;
Que des amateurs se présentent pour acheter le terrain provenant
de l'ancien cimetière en même temps que les matériaux, et cela avec
des conditions avantageuses ;
Qu'il est urgent de délibérer à l'effet de pouvoir solder les
frais d'acceptation de la nouvelle église et les honoraires dus à
l'architecte de ladite église ;
Que le commune ne possède aucun revenu applicable à cette dépense ;
Invite le conseil à délibérer à ce sujet.
Le conseil après en avoir mûrement délibéré,
Emet le vœu que les matériaux provenant de l'ancienne église,
aujourd'hui abandonnée et tombant en ruine, ainsi que le terrain
de l'ancien cimetière soient vendus au profit de la commune,
et le prix appliqué aux dépenses ci-dessus spécifiées, à la charge
de l'acquéreur de ne toucher au terrain du cimetière qu'après le
temps voulu par la loi.
Et ont signé au registre, les jour, mois et an que dessus »